

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Laurence LEFEVRE
Mme Anne GAGNIARD par Mme Frédérique CORCORAL
M. Arnaud PETITBOULANGER par Mme Sylvie MAZZITELLI
Mme Françoise LICHIERE par Mme Martine CLAVEL
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE

AR préfecture : 084-218400075-20240427-lmc1X0100017f1c-DE

Date de télétransmission : 13-05-2024

Date de réception en préfecture : 13 MAI 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

12

AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Adoption de conventions d'objectifs pluriannuelles pour la période 2024 à 2026 avec des associations intervenant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Mme LEPAGE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'ambition municipale est de construire une Ville plus solidaire, une Ville du bien vivre ensemble, attentive à toutes et à tous, à commencer par les personnes les plus à l'écart, les plus repliées, les plus en souffrance ou en difficulté.

Aussi, dans le cadre du dispositif « Avignon Ville Solidaire » créé par la Ville en 2017 et qui vise à soutenir et subventionner les associations qui interviennent dans le champ de la solidarité, la Ville propose aux associations qui apportent en complément des institutions, une aide aux habitants particulièrement touchés par la précarité et la pauvreté, de soutenir leur action au moyen d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Ces associations du champ de la solidarité sont particulièrement présentes pour répondre au besoin d'aide des avignonnais, notamment depuis la crise sanitaire et actuellement pour palier les effets de l'inflation qui aggravent des situations sociales déjà fragiles. Leurs actions sont essentielles, ces associations œuvrent au quotidien en complémentarité des dispositifs sociaux institutionnels afin de mieux prendre en compte les personnes en difficulté, elles contribuent à détecter celles qui se trouvent exclues de tout soutien et manifestent une solidarité de proximité.

Les conventions d'objectifs pluriannuelles visent à instaurer un étroit partenariat entre la Ville et les associations, en même temps qu'elles apportent à ces dernières une sécurité leur permettant de mener à bien leur projet global.

Les conventions d'objectifs portent sur trois domaines :

- L'aide Alimentaire,
- L'aide à l'accès à l'hébergement et au logement,
- L'aide à l'inclusion sociale par l'accès aux droits.

Les conventions sont établies pour une période de trois ans.

Au regard du projet solidaire et de l'ensemble des actions qu'elles mènent depuis de nombreuses années, il vous est proposé de conventionner pour la période 2024 /2026 avec 10 associations dans les domaines suivants :

Domaine de l'aide alimentaire :

- La Banque Alimentaire de Vaucluse,
- Le Secours Populaire,
- Les Restaurants du Cœur,
- La Croix Rouge,
- Jardimed (les jardins de la méditerranée).

Domaine de l'aide à l'accès à l'hébergement et au logement

- Le Mas de Carles,
- Habitat et Humanisme,
- AHARP.

Domaine de l'aide à l'inclusion sociale par l'accès aux droits

- Le Secours Catholique,
- L'association des Paralysés de France APF.

Chaque année, une convention financière sera établie avec chaque association, qui déterminera le montant de la subvention allouée pour l'année en cours.

Considérant le rôle primordial et structurant des associations qui œuvrent au quotidien en complémentarité des dispositifs institutionnels existants, de sorte à mieux accompagner les personnes en difficulté, à détecter les personnes qui restent exclues, et à manifester une solidarité de proximité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu les projets de conventions d'objectifs pluriannuelles,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions d'objectifs pluriannuelles pour la période 2024-2026 établies avec La Banque Alimentaire de Vaucluse, les Restaurants du Cœur, le Secours Populaire, la Croix Rouge, Jardimed, le Mas de Carles, Habitat et Humanisme, l'Association Hébergement Accueil et Réinsertion en Provence, le Secours Catholique, l'Association des Paralysés de France;
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65 du Budget Principal;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents afférents.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 13 MAI 2024
ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024